

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 19 février 2024

Date de convocation : 13 février 2024

Date d'affichage : 13 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame le Maire.

**Étaient présents :** A. Guennou – M. Cosson – M. Colas – A. Jégouic – K. Guessant – V. Rosnarho – H. Bourdonnais – M. Chaplain – D. Boulaire – B. Delanoë – V. Rebours – M. Devrand – A.G. Bertrand – I. Crézé – E. Allanic – F. Le Meur – A. Mercier – I. Lévêque – S. Hamon – F. Deniaux – V. Gaudu – E. Guy-Claereboudt & A. Le Texier formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** W. Macé donnant procuration à V. Rosnarho, G. Kuniz donnant procuration à A. Mercier, S. Rault donnant procuration à M. Devrand et P. Carrière donnant procuration à E. Guy-Claereboudt.

**Était absent :**

Madame Katel Guessant est nommée secrétaire et Madame Eva Guy-Claereboudt, secrétaire adjointe.

## OBJET :

**SERVICE ENFANCE-JEUNESSE - CONVENTION AVEC  
LE COLLÈGE CHARLES DE GAULLE -  
INTERVENTION/ANIMATION SUR LE TEMPS  
MÉRIDIEN PAR LES SERVICES COMMUNAUX**

**Rapporteur :** William MACÉ, Adjoint chargé de l'Éducation et de la Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse intervient depuis juin 2022 au Collège Charles de Gaulle d'Hillion, sur les temps méridiens.

La réussite de cette animation a permis d'engager un partenariat entre le Service Jeunesse et le Collège Charles de Gaulle.

Ce partenariat conclut une animation méridienne entre chaque période de vacances scolaires. Aussi, les deux animateurs « Enfance-Jeunesse » du service sont autorisés par le Collège à venir promouvoir les actions du « Local Jeunes » sur certains temps méridiens.

Une convention de partenariat entre la commune d'Hillion et le Collège Charles de Gaulle, annexée à ce présent rapport, est donc proposée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en place d'interventions du Service Enfance-Jeunesse au sein du Collège Charles de Gaulle d'Hillion ;
- De RENOUVELER ce partenariat par tacite reconduction sauf dénonciation des termes de la convention, dans un délai minimum de 2 mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

Annie GUENNOU,  
Maire.

